



# 10 ans après les crues de 2007

Forum ENV du 31.08.17, Strate-J, Delémont

Commune mixte de Courroux

**projet Scheulte - Birse**

SECTEUR C4

**le projet et les clés de sa réussite**



## Arrondissement des digues de Courroux-Courcelon



**crues 2007 à Courroux**

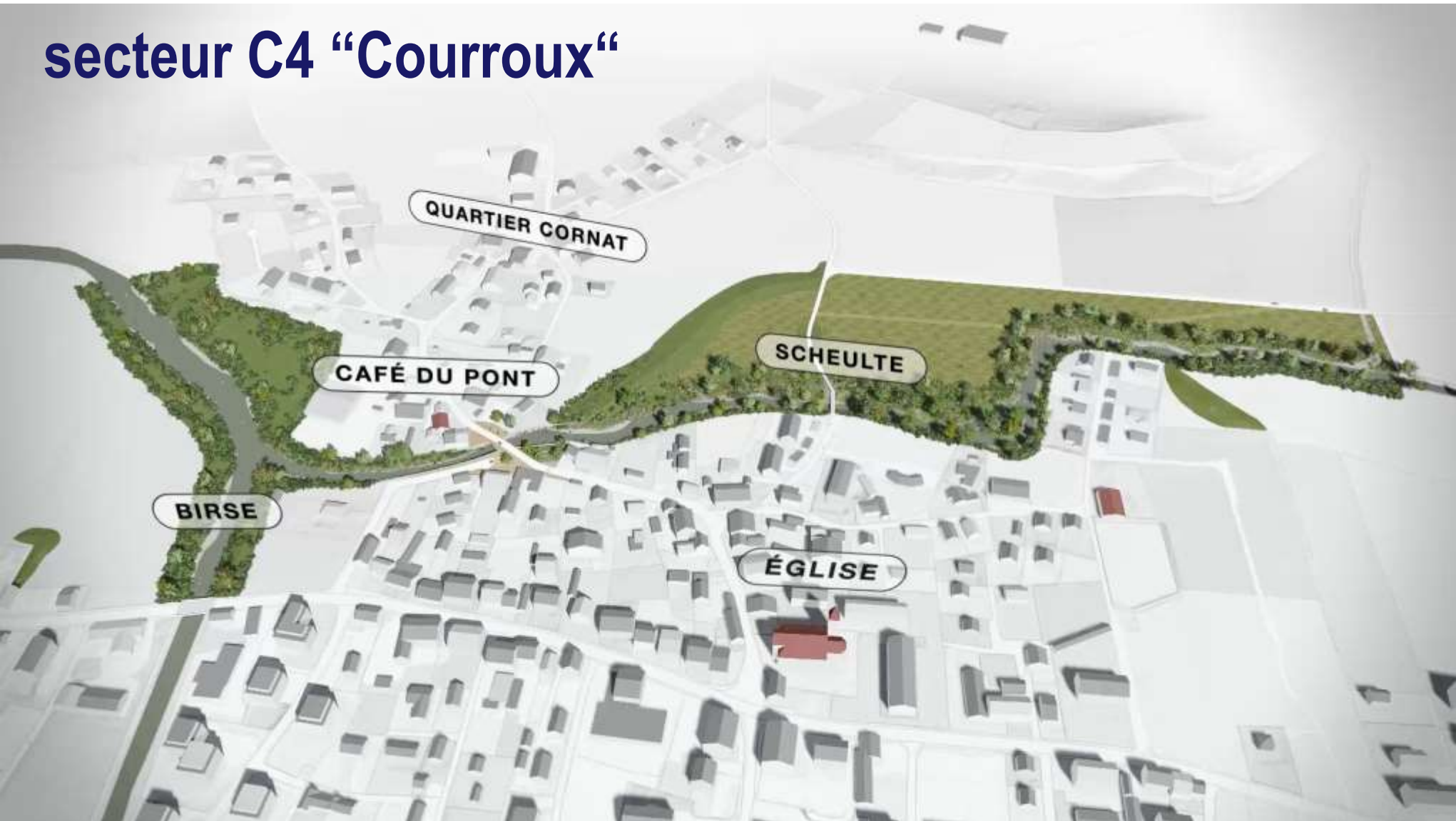




**de quel projet s'agit-il ?**



## secteur C4 "Courroux"





## les étapes décisives clés du projet sont :

- établir les données de base sur les dangers ✓
- établir la planification générale (avant-projet) ✓
- mener l'étude du projet détaillé de la 1<sup>ère</sup> séquence ✓
- voter le crédit d'investissement (population) ✓
- déposer publiquement le projet ✓
- adopter et faire approuver le projet (commune, canton) ✓
- passer les marchés et adjudger les travaux ✓
- obtenir les décisions de subventions
- démarrer les travaux



# **un film pour faire connaissance du projet**



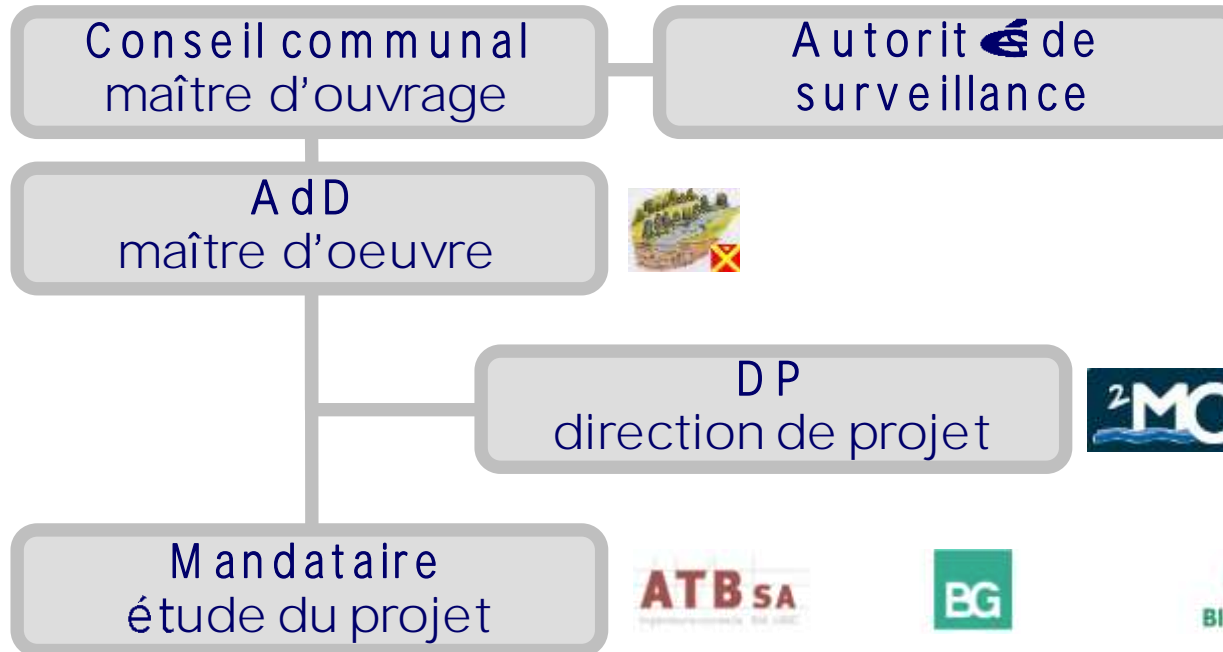
**ce film a été réalisé pour les besoins de la votation du crédit d'investissement**



**quelles sont les clés de la  
réussite du projet ?**



# s'organiser de manière performante



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV



# s'entourer de professionnels qualifiés





# proposer une réponse intégrale qui satisfait tous les besoins et tout le monde



à réaliser par étapes successives

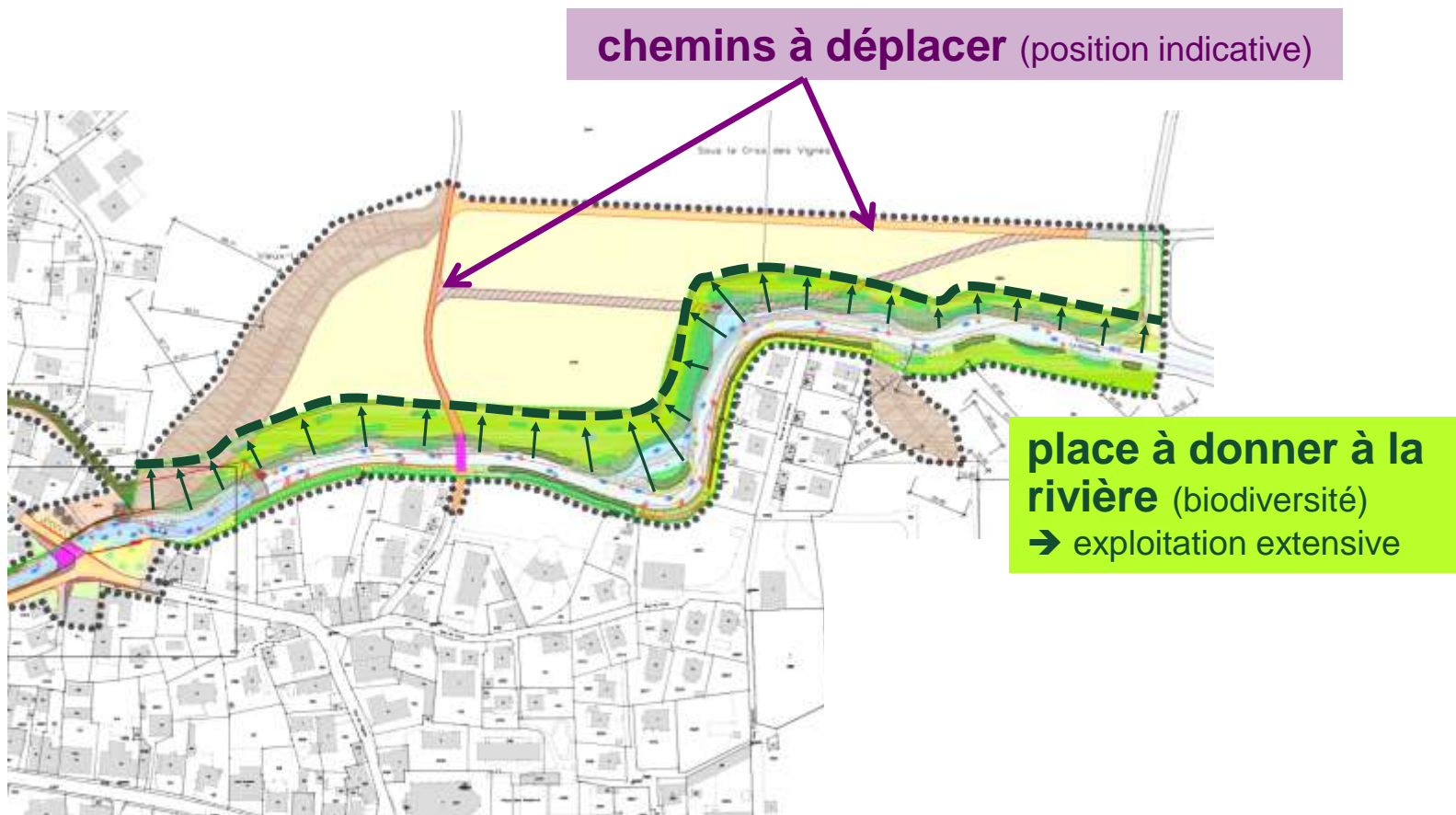


**présenter des solutions concrètes et soignées,  
facilement communicables** (accessibles au public)



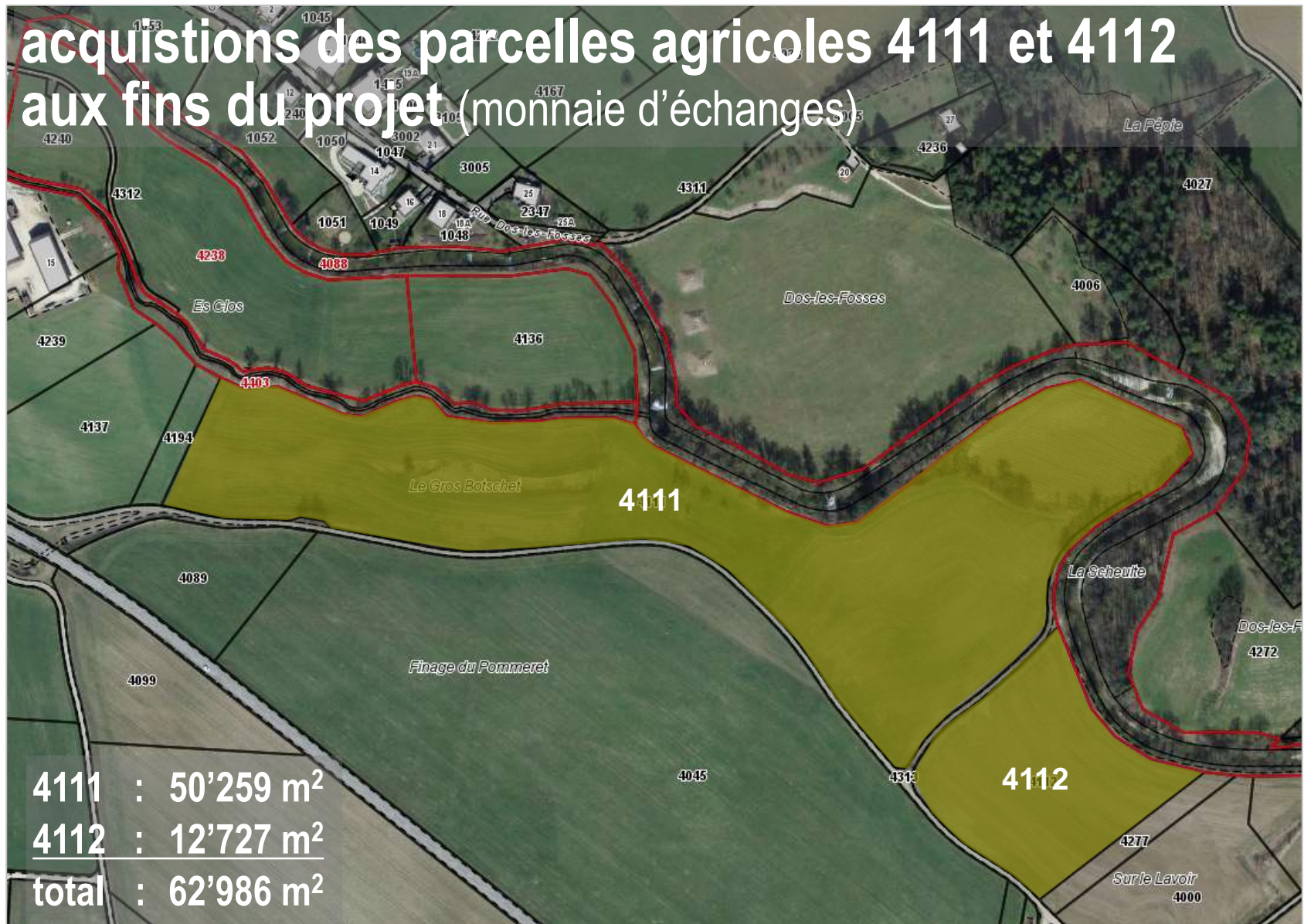


# maîtriser les enjeux fonciers





# acquisitions des parcelles agricoles 4111 et 4112 aux fins du projet (monnaie d'échanges)





# acquisition et démolition de la propriété 128 aux fins du projet





# **informer - consulter - concerter**

- séances avec les autorités,
- ateliers avec les acteurs concernés,
- rencontres des riverains,
- entrevues avec les associations,
- informations en assemblées communales,
- protocoles d'accord avec les propriétaires,
- traitement des oppositions (1 seule!)
- rencontre avec la Commission cantonale de l'environnement



# communiquer avec soin



# Commune mixte de Courroux

## projet Scheulte - Birse

SECTEUR C4

Votation les **26** **27** **28** février 2016

### Message du Conseil communal au Corps électoral

#### Les inondations de 2007 ont marqué les esprits

- Elles ont initié un vaste travail de planification de l'aménagement des deux rivières, conduit conjointement par:
  - les autorités communales et
  - l'Arrondissement des digues de Courroux-Courcelon.
- Le plan directeur ainsi établi propose de mettre en œuvre un train de mesures par étapes successives et de libérer les crédits d'investissement à engager par ordre de priorité.



#### Le secteur C4 « Courroux » est la première priorité d'action



- La première mesure à mettre en œuvre est la réalisation du secteur C4 « Courroux », de même que celle du secteur B1 « Amont pont route cantonale », à la confluence des deux rivières. Les inondations de 2007 ont été les plus sévères.

Le travail réalisé par un groupement de bureaux pluridisciplinaires consiste essentiellement à définir de la poche à la rivière, comme récemment sur la Birse aux Redes-Dessus, du sur la Somme à Delémont.

- Les mesures qu'il propose sont sûres du point de vue technique, efficaces contre les crues rares (plus rares même que celles de 2007 !), proches de l'état naturel avec une flore et une faune diversifiée et riches en biodiversité et pour le paysage.

Le projet apporte la sécurité attendue et une très forte plus-value en terme de valeur paysagère et d'attractivité pour la Commune. Il a bénéficié du soutien technique des offices fédéraux et cantonaux de l'environnement (OFEV et ENV), il est qualifié d'excellent selon l'examen de ces derniers.



#### La faisabilité du projet tient en trois points

- 1 Les acteurs concernés ont été activement consultés en cours de projet, les riverains et les autorités compétentes tout particulièrement.



- 2 Le projet supprime le goulet d'étranglement du pont du Cornat. Il donne plus de largeur à la Scheulte et propose de rehausser le pont en soignant son intégration paysagère et les circulations.

En parallèle de la mise en œuvre du projet, des parcelles agricoles ont été achetées par la Commune pour procéder ensuite à des échanges de terrains. Les permis nécessaires vont aux exploitants concernés. Les rives vont à la commune, dans l'intérêt public.

#### Le coût de la réalisation est de 7 millions de francs

- Le crédit d'investissement est de 7'000'000.- et sera conséquent soumis par voie d'impôts à la décision du Corps électoral.
- Une fois le crédit libéré, les plans seront mis à l'enquête publique. Les décisions de subventions pourront ensuite être établies et les travaux démarrés.

#### Le plan de financement n'affecte pas le ménage communal

aménagement de cours d'eau	2'680'000.-
ouvrages de franchissement	1'270'000.-
aménagements routiers	630'000.-
aménagement d'une prise d'eau	150'000.-
acquisitions foncières	560'000.-
planification de détail secteur B1	350'000.-
suivis et investigations	250'000.-
réserve	580'000.-
TVA	520'000.-
<b>crédit d'investissement</b>	<b>7'000'000.-</b>
montants préfinancés <sup>1</sup>	885'000.-
<b>dépense totale</b>	<b>7'885'000.-</b>
subventions reconcomptées CH+JU	-5'900'000.-
participations de tiers	-70'000.-
montants préfinancés <sup>1</sup>	-885'000.-
<b>charge restante (= fonds des digues+)</b>	<b>1'030'000.-</b>

- Le montant de l'investissement de CHF 7'000'000.- représente un plafond qui ne devra pas être dépassé.
- Sur la base du préavis fédéral et cantonal du 27 novembre 2015, le dossier peut prétendre à des subventions maximales.
- Le taux de subvention de 90% des coûts admis dépend encore de la décision ultérieure des autorités compétentes.
- La loi sur les subventions (LSUBV) ne permet pas d'obtenir d'engagement plus ferme à ce stade.
- Les montants préfinancés par l'Arrondissement des digues et la commune sont à porter en déduction de la charge communale. Il s'agit des dépenses de planification du projet, d'acquisitions foncières à Courcelon et de communication du projet.
- La charge restante (intérêts et amortissement) est prise par le fonds des digues en fonction de sa capacité financière.

#### Le préavis des commissions communales est favorable

- Les commissions communales ont préavisé favorablement la réalisation du projet (Urbanisme et permis à bâtir, Travaux publics, Gestion et finances et Bourgeoisie).
- Elles ont salué le travail accompli, la qualité du dossier et la solidité de son plan de financement.

#### Les enjeux sont importants et il appartient à la commune d'agir

- L'investissement et les enjeux du projet sont importants. Les subsides sont considérables. Les coûts restants n'affectent pas le ménage communal. Le fonds des digues permet de couvrir entièrement la part communale du projet. Il se révèle à l'occasion d'une portée décisive.
- C'est une responsabilité communale de veiller à ce que les inondations ne se produisent plus !

**Le Conseil communal et l'Arrondissement des digues invitent dès lors le Corps électoral à approuver les 26, 27 et 28 février 2016 la demande de crédit de CHF 7'000'000.- permettant la réalisation du projet.**





## garantir des ressources financières saines

aménagement de cours d'eau	2'680'000.-
ouvrages de franchissement	1'270'000.-
aménagements routiers	630'000.-
aménagement d'une prise d'eau	150'000.-
acquisitions foncières	560'000.-
planification de détail secteur B1	350'000.-
suisvis et investigations	250'000.-
réserve	590'000.-
TVA	520'000.-

**plan de financement**

**crédit d'investissement** 7'000'000.-

montants préfinancés<sup>1</sup> 885'000.-

**dépense totale** 7'885'000.-

subventions escomptées CH+JU	-5'900'000.-
participations de tiers	-70'000.-
montants préfinancés <sup>1</sup>	-885'000.-

**charge restante** («fonds des digues») 1'030'000.-

*le taux de subvention admis ici à 80% des coûts effectifs dépend encore de la décision des autorités compétentes*

**le fonds des digues s'avère d'une importance capitale**

**il permet d'assurer la couverture complète des montants préfinancés, ainsi que la charge restante, sans affecter le ménage communal.**



## désigner l'organe communal compétent

- dans la RCJU, la protection contre les crues est une tâche communale.
- à Courroux, la responsabilité de tous les travaux d'entretien de la Birse et de la Scheulte a été délégué par voie de règlement à l'ensemble des propriétaires fonciers situés sur le territoire communal.
- les propriétaires sont organisés en Arrondissement des digues (AdD) et disposent d'un organe exécutif, la Commission des digues, et d'un organe législatif, l'Assemblée des propriétaires.
- le financement des travaux est assuré par la taxe des digues et par les subventions fédérales et cantonales.
- la taxe des digues est proportionnelle à la valeur officielle des immeubles (0.35‰). elle alimente un fonds affecté aux travaux à réaliser avec un montant annuel de l'ordre de CHF 145'000.-
- le fonds a permis d'absorber intégralement les montants préfinancés à ce jour, **sans déficit.**



## recommandations

- l'entrée en force de la LGEaux en 2015 fait disparaître notre organisation au plus tard en 2021
- la tâche sera donc transférée au sein même de la commune
- en revanche, le principe du financement de l'entretien et de l'aménagement des eaux par les propriétaires demeure (prélèvement d'une taxe sur la valeur officielle des immeubles).
- l'AdD est apolitique, les mandats des commissaires ne sont pas limités dans le temps, **la prise en charge de l'activité est assurée dans la durée**
- cette expérience positive doit profiter aux nouvelles organisations communales à mettre en place.
- la présence des propriétaires au sein du nouvel organisme est notamment parfaitement légitime, puisqu'ils en financent l'activité.



# faire preuve d'ambition, de persévérance, de disponibilité, d'aptitude au dialogue et d'abnégation

- carte des dangers, avant-projet et validation 2008-2011
- plan directeur localisé, examen, adoption et approbation 2012-2014
- étude du projet de détail C4 et validation 2013-2015
- examen, publication, adoption et approbation 2016-2017
- marchés publics et adjudication des travaux 2016-2017
- demande et octroi des subventions 2017
- **exécution des ouvrages et achèvement 2017-2019**

**10 ans de planification et de procédure jusqu'au premier coup de pioche !**



***“le projet n’est pas bon ... il est très bon!”*** (source OFEV, Paul Daendliker)



**merci de votre attention**